

Article 21 du Règlement

Contrairement à l'habitude, les enseignants, dans le cadre de ce projet, ne se rendront pas dans le pays en voie de développement; c'est plutôt l'université de Karachi qui enverra 50 infirmières enseignantes au Canada afin qu'elles puissent se perfectionner grâce aux installations modernes de l'université McMaster de Hamilton. On est en train de fixer les détails de ce programme innovateur et un contrat devrait bientôt être signé.

Cette question me préoccupe, car nous avons déjà fait venir chez nous du personnel médical afin de le former et il est arrivé fréquemment que, une fois formés, ces gens décident de demeurer dans un pays industrialisé au lieu de retourner dans leur pays d'origine où l'on avait désespérément besoin d'eux. J'espère que l'on s'entendra, dans le cadre de ces programmes destinés aux diplômés étrangers, pour que toutes les mesures soient prises afin que ces travailleurs qualifiés retournent chez eux pour aider leurs compatriotes au lieu de rester dans un pays industrialisé.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'EMBAUCHAGE DE SURVEILLANTS DE PLAGE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, je voudrais traiter du grave problème que suscite les pratiques auxquelles ont recours les fonctionnaires de Parcs Canada pour embaucher les surveillants de plage du parc national de l'île du Prince-Édouard.

Lors du concours organisé en vue de recruter ces surveillants pour la saison 1983, de nombreux candidats qualifiés et dûment formés, qui avaient été déjà employés à ce titre par l'île du Prince-Édouard, se sont mal classés lors des entrevues menées par deux employés de Parcs Canada. On n'a pas offert d'emplois à huit candidats de l'île, qualifiés et expérimentés, qui avaient déjà travaillé pour le service des parcs de la province et comptaient une expérience de deux à sept ans.

Auparavant, à la fin de la saison estivale, chacun des surveillants faisait l'objet d'une évaluation et l'évaluateur en profitait alors pour recommander ou non son rembauchage qui jusque-là était fonction de ces évaluations.

Il me vient donc à l'esprit certaines questions qui exigent une réponse. Pourquoi ne s'est-on pas servi cette année de ces évaluations utilisées les années précédentes? Pourquoi ces personnes qualifiées et expérimentées échouent-elles soudain à l'entrevue? Pourquoi engager des gens de l'extérieur de la province, alors que l'on trouve sur place des personnes compétentes?

Depuis sa création en 1949, le service des surveillants de plage du parc national de l'île du Prince-Édouard jouit d'une excellente réputation au Canada du fait qu'on n'a jamais eu à y déplorer de noyade dans les zones surveillées. Cela, nous le devons à la compétence et à l'expérience de nos surveillants de plage.

Pourquoi a-t-on changé les méthodes de recrutement pour les parcs nationaux de l'île du Prince-Édouard, alors qu'elles s'étaient révélées efficaces jusqu'ici?

Le ministre devrait, à mon avis, examiner sérieusement cette affaire et apporter immédiatement les correctifs qui s'imposent.

* * *

LE BUDGET

LA PRÉSUMÉE FUITE DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANISMES BÉNÉVOLES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, aujourd'hui, l'émission de radio locale du matin de CBC, «CBO Morning», présentait une interview avec un certain M. Mac McDonald, de la Fondation canadienne des maladies du cœur. Ce dernier a commencé en lançant sur le ton de la boutade: «Soit dit en passant, j'ai entendu parler de ces modifications annoncées dans le budget au sujet des organismes bénévoles et des dons de charité avant que le budget ne soit présenté». Sur ce, l'interviewer répliqua: «Ah, une autre fuite budgétaire, n'est-ce pas?»—«Oui», répondit M. McDonald.

Les titulaires de postes élevés au sein du parti libéral ont un sens de l'honneur bien différent de celui que peuvent avoir les gens du reste du monde occidental. Par ailleurs, le ministre a dit juger le secret budgétaire inutile, chose qu'on aurait crue plus facilement s'il l'avait déclarée avant de se faire prendre la main dans le sac. Cette révélation change donc, d'après moi, sérieusement la nature de l'affaire de la fuite budgétaire, car il n'est plus possible de la considérer comme étant accidentelle. De deux choses l'une maintenant: ou bien cette attitude traduit un mépris délibéré de la tradition parlementaire, ou bien il s'agit d'un faux pas de la part d'un gouvernement épuisé et usé jusqu'à la corde. Ni l'une ni l'autre explication n'est vraiment à l'honneur du gouvernement.

* * *

● (1410)

LE BUDGET

LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA TAXE SPÉCIALE DE RELANCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, loin de moi l'idée de me plaindre pour des raisons de parti pris, mais je dois faire observer qu'avec le récent budget le prestige du ministre des Finances (M. Lalonde) a encore baissé d'un cran, ce qui n'est pas à l'honneur du parti libéral.

Pour réparer les erreurs passées de son gouvernement, il se lance maintenant dans d'importantes dépenses nouvelles, mais pour payer ses largesses, il veut imposer une taxe spéciale de relance de deux milliards, qui ne sera pas perçue avant le 1^{er} octobre 1984.

Voilà donc le nouveau slogan: «Dépensez maintenant, c'est le prochain gouvernement qui paiera les pots cassés.» Ou encore: «Qu'importe si le parti libéral perd le pouvoir avec ses dépenses, puisque, ce sera le prochain gouvernement conservateur qui aura à boucher les trous.» Je suis sûr que les Canadiens comprendront la manœuvre et qu'à la première occasion ils voteront en conséquence.